Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 076-247600620-20210617-DEL20210620-DE

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 17 JUIN 2021

Délibération n° **DEL2021_06_20**
Intitulé : **PROJET DE PERIMETRE DE FUSION SMRAS ET SMBVAS**
Administration générale - - Administration générale

*

L'an deux mille vingt et un, le dix sept juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle des Quatre Saisons à Ste Marie des Champs, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 11 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 11 juin 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 36 Représentés : 5

Présents :
Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Stephanie ETIENNE, Monsieur Arnaud BEUZELIN, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BLY, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Madame Marie Claude HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Françoise BLONDEL

Absents :
Monsieur Jean Louis LUC, Madame Charlotte MASSET, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN, Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :
Monsieur Didier TERRIER donne pouvoir à Madame Stephanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE donne pouvoir à Monsieur Dominique MACE, Madame Celine DAMBRY donne pouvoir à Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Vincent LEMETTAIS donne pouvoir à Monsieur Gerard CHARASSIER, Madame Regine HAUZAY donne pouvoir à Monsieur Gerard LEGAY

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 076-247600620-20210617-DEL20210620-DE

Administration:
Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Mick LEROY, Monsieur Sébastien DUARTE.

Madame Natacha BLY est nommée secrétaire de séance.

*

Monsieur Eric RENEE soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Par arrêté préfectoral du 29 avril 2021, le Préfet de la Région Normandie nous demande de nous prononcer sur le projet de périmètre de fusion SMRAS (ex-SIRAS) et du SMBVAS ainsi que sur le projet de statuts de la structure fusionnée.

Par cette fusion, une seule structure hydrographique interviendrait dans la gestion globale du grand cycle de l'eau, depuis la ligne de crête du bassin jusqu'à l'exutoire en Seine.

La procédure de fusion de syndicats mixtes fermés est prévue à l'article L. 5212-27 du CGCT. Le projet de statuts est annexé à la présente délibération.

La fusion entraînera une élection des délégués membres appelés à siéger au comité syndical.

Le projet de statuts proposé n'appellent pas d'observations particulières si ce n'est en ce qui concerne la répartition des compétences.

En effet, par délibérations en date du 9 novembre 2017 et 12 décembre 2017, nous avons pris la compétence GEMAPI et hors GEMAPI (items 1, 2, 5 et 8 et 4, 11 et 12 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement).

Par délibération en date du 18 janvier 2018, nous avons décidé que « le transfert de compétence portera donc : [...] pour le syndicat Austreberthe et Saffimbec sur l'ensemble des items de nos compétences et dans leur intégralité hormis pour les items 2° et 8° pour lesquels les actions relatives à la rivière et aux cours d'eau sont exclus et pour l'item 5° pour lequel les actions relatives à la défense contre la mer sont exclues ».

Cependant, lors de la modification statutaire proposée par le SMBVAS en octobre 2018 permettant d'acter du transfert des compétences GEMAPI et hors GEMAPI, le syndicat a indiqué que nous lui transférions l'intégralité des compétences GEMAPI et hors GEMAPI. Ce point n'ayant pas été relevé à l'époque, le SMBVAS exerce donc aujourd'hui des compétences que nous n'avions pas souhaité lui transférer.

Ainsi,

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 076-247600620-20210617-DEL20210620-DE

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,
considérant qu'il convient de ne empêcher la procédure de fusion du SMRAS et SMBVAS compte-tenu du travail réalisé,
considérant le rapport présenté,
considérant que le projet
A reçu un avis favorable en Bureau du 08/06/2021

Article 1er – d'émettre un avis favorable sur le projet de périmètre.

Article 2 – d'accepter le projet de statuts tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 3 – de demander au syndicat ainsi fusionné de s'engager à amorcer une nouvelle procédure statutaire dès la fusion entérinée afin de prendre en compte les demandes initiales d'Yvetot Normandie concernant les items transférés et ceux non transférés au SMBVAS.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 076-247600620-20210617-DEL20210620-DE